

**TERMES DE REFERENCE POUR LA TENUE DE LA REUNION  
DU COMITE TECHNIQUE DU PROGRAMME DE  
DEVELOPPEMENT SOCIO-SANITAIRE (PRODESS III)  
AVRIL 2018**

**1. Contexte/justification**

Le comité technique est défini dans le décret 10-149 comme étant l'instance technique d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation du Programme de Développement Socio-Sanitaire. Cette instance est présidée par les secrétaires généraux en charge de la santé, du Développement Social et de la Promotion de la Famille avec la participation effective des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et de la société civile. Dans lesdits textes, il se réunit normalement une fois par semestre et assure le suivi de la mise en œuvre des Plans Opérationnels (PO) et vérifie l'atteinte des objectifs. Compte tenu du contexte particulier de l'année 2018, il ne sera tenu qu'une seule session du comité technique. Ce contexte est marqué entre autres par :

- l'organisation de l'élection présidentielle, des élections régionales et législatives ;
- le passage de la gestion budgétaire en mode budget programme ;
- la fin de la mise en œuvre du CREDD et l'élaboration d'un nouveau cadre de développement économique ;
- la fin de la mise en œuvre du PRODESS III et l'élaboration du nouveau programme quinquennal de développement socio-sanitaire ;
- l'adoption de nouvelles réformes du système de santé tant dans sa gestion que dans l'offre de soins ;

- l'actualisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT 2014-2018) du secteur en Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2019-2021) ;
- le développement du Partenariat Public-Privé en matière de santé, de développement social et de promotion de la famille ;
- le développement des systèmes d'information du secteur ;
- l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) dans le cadre de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU)

## **II. OBJECTIF GENERAL :**

Procéder à la validation des bilans 2017 et des plans opérationnels 2019 des 3 départements du secteur et de la société civile.

## **III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :**

- examiner les bilans techniques et financiers 2017 consolidés des 3 départements du secteur et de la société civile ;
- identifier les goulots d'étranglement qui entravent l'atteinte des objectifs du PRODESS ;
- faire des propositions de solutions correctrices pour des indicateurs ;
- examiner les plans opérationnels 2019 consolidés des 3 départements du secteur et de la société civile ;
- Apprécier le coût des plans opérationnels et le financement par acteur du secteur socio-sanitaire au compte de l'année 2019 ;
- Valider techniquement les différents documents consolidés des structures.

## **IV. ELEMENTS DE DISCUSSION :**

En vue d'apprécier les efforts fournis et les perspectives en matière de santé, du développement social et de la promotion de la famille, les discussions porteront sur :

- les progrès réalisés ;
- les stratégies utilisées pour les atteindre ;

- les insuffisances, leurs causes et les éventuelles solutions ;
- les infrastructures ;
- les équipements ;
- les ressources humaines, et les ressources financières, le niveau des indicateurs ;
- les activités programmées et réalisées au titre de l'année N-1 (2017) ;
- les activités planifiées pour l'année N+1 (2019) au niveau des structures ;
- et les thèmes clés évoqués ci-dessus.

#### **V. RESULTATS ATTENDUS :**

- L'état d'exécution technique et financière des Plans Opérationnels 2017 des structures du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille; et de la société civile est apprécié ;
- Les Plans Opérationnels 2019 des structures du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et de la société civile sont examinés ;
- Les bilans et rapports d'activités 2017 et les programmations 2019 sont validés.

#### **IV. METHODOLOGIE :**

Cette session du comité technique se tiendra les 18 et 19 avril 2018 à Bamako. Elle se déroulera sous forme de :

- Présentation et contrôle de la mise en œuvre des recommandations de la session du Comité de Suivi de l'année 2017 ;
- Présentations et discussions en plénière des rapports d'activités 2017, des PO 2019 et de certains thèmes comme suit : (i) les présentations (30 diapositives maximum) seront faites suivant les canevas de présentations retenus et diffusés; (ii) une durée maximale de 30 minutes pour chaque présentation sera accordée à la DNS, aux 3 DFM, à la DNDS, à la DNPPS, à la DNPF, à la DNPEF, DPM, à la CPS/SS-DS-PF; à la DRH/SS-DS et à la FENASCOM (société civile);

- Communication et discussions sur une thématique spécifique.
- Rédaction et adoption de la synthèse générale (y compris les recommandations) de la réunion.

**NB** : Les Directeurs Nationaux de la Santé (DNS), du Développement Social (DNDS), de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSES), de la Promotion de la Femme (DNPF) et de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF) présenteront les synthèses des rapports/bilans 2017 et des Programmes Opérationnels (PO) 2019 de leurs démembrements notamment les Directions Régionales. La présence des responsables de ces dernières structures et ceux des hôpitaux régionaux sont nécessaires à la réunion du comité technique.

En dérogation du décret 10-149 relatif aux organes d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation du PRODESS en vigueur, certaines structures sont également conviées compte tenu de leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS, à titre d'exemple :

- Les coordonnateurs de la CSLS au niveau du MSHP ;
- Les Directeurs Généraux des EPH au niveau central et dans les régions ;
- Le Directeur Général de l'hôpital le Luxembourg Mère –Enfant de Bamako.

## V. PARTICIPANTS :

### 1. Présidence (1)

- Secrétariat exécutif HCNLS 1

### 2. Cabinet et SG du MSHP (9)

- Conseillers Techniques 6
- Chargé de mission 2
- Inspection 1

### 3. Cabinet et SG du MSAH (5)

- Conseillers Techniques 2
- Chargé de mission 2
- Inspection 1

### 4. Cabinet et SG du MPFEF (5)

- Conseillers Techniques 2
- Chargé de mission 2
- Inspection 1

### 5. Services rattachés (16)

- CPS/SS DS PF 7
- CEPRIS 1
- PNL 2

- CADD/MSHP	1
- CADD/MSAH	1
- CADD/MPFEF	1
- CSLS/MSHP	1
- CSLS MSAH	1
- CSLS MPFEF	1
<b>6. <u>SERVICES CENTRAUX (34)</u></b>	
- DAF/MSHP	2
- DAF/MSAH	2
- DAF/MPFEF	2
- DNS	6
- DNDS	4
- DNPSES	4
- DPM	2
- DRH	2
- DNPD	1
- ACCT	1
- DGB	1
- MATCL/DNCT	1
- CT/CSCR	1
- DNPEF	2
- DNPF	2
- ODHD	1
- CNDIFE	1
<b>6. <u>Organismes personnalisés et Directions Régionales résidentes (37)</u></b>	
- ANEH	1
- INFSS	1
- INFTS	1
- CNAOM	1
- CAMASC	1
- CNIECS	1
- ANTIM	1
- CNOS	1
- CNTS	1
- H.G.T	1
- H. Kati	1
- H. Pt G	1
- INRSP	1
- IOTA	1
- Hôpital du Mali	1
- Hôpital Mère-Enfant Le Luxembourg	1
- LNS	1
- CNAM	1
- CREDOS	1

- Communication et discussions sur une thématique spécifique.
- Rédaction et adoption de la synthèse générale (y compris les recommandations) de la réunion.

**NB** : Les Directeurs Nationaux de la Santé (DNS), du Développement Social (DNDS), de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSES), de la Promotion de la Femme (DNPF) et de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF) présenteront les synthèses des rapports/bilans 2017 et des Programmes Opérationnels (PO) 2019 de leurs démembrements notamment les Directions Régionales. La présence des responsables de ces dernières structures et ceux des hôpitaux régionaux sont nécessaires à la réunion du comité technique.

En dérogation du décret 10-149 relatif aux organes d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation du PRODESS en vigueur, certaines structures sont également conviées compte tenu de leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS, à titre d'exemple :

- Les coordonnateurs de la CSLS au niveau du MSHP ;
- Les Directeurs Généraux des EPH au niveau central et dans les régions ;
- Le Directeur Général de l'hôpital le Luxembourg Mère –Enfant de Bamako.

## V. PARTICIPANTS :

### 1. Présidence (1)

- Secrétariat exécutif HCNLS 1

### 2. Cabinet et SG du MSHP (9)

- Conseillers Techniques 6
- Chargé de mission 2
- Inspection 1

### 3. Cabinet et SG du MSAH (5)

- Conseillers Techniques 2
- Chargé de mission 2
- Inspection 1

### 4. Cabinet et SG du MPFEF (5)

- Conseillers Techniques 2
- Chargé de mission 2
- Inspection 1

### 5. Services rattachés (16)

- CPS/SS DS PF 7
- CEPRIS 1
- PNLP 2

- ANSSA	1
- IERGG	1
- PPM	1
- UMPP	1
- CNESS	1
- CRLD	1
- CANAM	1
- ANAM	1
- INPS	1
- DRS	1
- DRDSES	1
- DRPFEF	1
<b>5. Services Régionaux (30)</b>	
- DRS	10
- DRDSES	10
- DRPFEF	10
- EPH Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao	6
<b>7. Partenaires Techniques et Financiers et société civile (46) :</b>	
<b><u>Coopération bilatérale (14) :</u></b>	
- USAID chef de files des PTF	2
- Pays Bas	1
- Coopération allemande KFW	1
- Coopération Espagnole	1
- Coopération Belge	1
- Coopération cubaine	1
- Coopération française (AFD)	1
- Coopération japonaise (JICA)	1
- Coopération sud-africaine	1
- Coopération suisse	1
- Ambassade chinoise	1
- Ambassade de Suède	1
<b><u>Système des Nations Unies et Coopération multilatérale (10) :</u></b>	
- UNICEF,	1
- PAM	1
- USAID	1
- OMS	1
- Banque Mondiale	1
- UNION EUROPEENNE	1
- UNFPA	1
- ONUSIDA	1
- PNUD	1
- FAO	1
<b><u>Société Civile (ONG/association) (14)</u></b>	
- FENASCOM	1
- Groupe Pivot S/P	1

Alliance du Secteur Privé pour la Promotion de la Santé	1
- UTM	1
- SNV	1
- Plan International de Parrainage	1
- Hellen Keller International	1
- PSI	1
- MSF Luxembourg	1
- World vision	1
- FEMATH	1
- FEMAPH	1
- Marie Stopes International	1
- RECOTRAD	1

**NB** : le nombre de participants par partenaire technique peut varier. Toutefois, il serait utile d'informer à temps le Secrétariat Technique à travers le Directeur de la CPS/SS DS PF.

#### **8. Syndicats et Ordres Professionnels (7) :**

- Syndicat National de la Santé et de l'Action sociale	1
- Syndicat Autonome des Cadres médicaux	1
- Conseil National Ordre des Médecins	1
- Conseil National Ordre des Pharmaciens	1
- Conseil National Ordre des Sages-femmes	1
- Conseil National Ordre des Chirurgiens-dentistes	1
- Conseil National Ordre des infirmiers	1

#### **9. Équipe de reportage CНИЕCS et presse(20) :**

- Cameraman	1
- éclairagiste	1
- Chauffeurs	2
- Maître de cérémonie	1
- Journalistes et assimilés	15

#### **10. Personnel de soutien CPS/SS DS PF et autres (92)**

##### **✓ CPS (10) :**

- Secrétaires	4
- Renéotypistes	2
- Chauffeurs	4

##### **✓ Autres pers. soutien : (82)**

- Chauffeurs des régions	22
- Chauffeurs services centraux	60

#### **11. Secrétariat technique : (46)**

(CPS/SS DS PF= 27, DFM/MSHP= 4, DFM/MASH = 1, DFM/MPFEF= 1, Unité Planif MSAH= 1, DNS = 2, DNDS = 2, DNPSES = 1, DNPf = 1, DNPEF =1, CADD/MSHP =1, CADD/MSAH =1, CADD/MPFEF =1, CNDIFE=1, Cité des Enfants=1).

#### **VI. SOURCE DE FINANCEMENT : État.**

**NB** : - Chaque région a droit à quatre véhicules (DRS,DRDS, DRPFef et EPH)



- Les autres structures centrales seront prises en charge à raison d'un véhicule par structure.

Bamako, le

**Le Directeur de la CPS/SS-DS-PF**



**M. Aly DIOP**

*Chevalier de l'Ordre National*